

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 22

OBJET : N° L22-07/07-43/RH CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (ARTICLE 3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIÉE)

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER, Jean-Pierre DORIAN, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Florence JOST, Christine JOUANNO, Sophie SEIGUE, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Patricia COURANJOU.

Etaient absents excusés : Mme Josiane ROCHE donne procuration à M. Philippe BRIMALDI, M. Jean-François LAMOTHE donne procuration à M. Jacques BREILLAT, Mme Sylvie LAFAGE donne procuration à Mme Florence JOST, Mme Josette DANIEL donne procuration à M. Fernand ESCALIER, M. Hicham TARZA donne procuration à Mme Christine JOUANNO, Mme Saliha EL AMRANI donne procuration à M. Jean-Pierre DORIAN, M. Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER. M. Patrick TRACHET.

Le scrutin a eu lieu, Mme Florence JOST a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, notamment son article 3 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, et de l'exposition de la Bataille de Castillon, il est nécessaire de recruter un agent d'accueil pour la période du 22 juillet au 28 août 2022 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir, un contrat d'une durée maximale de 6 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 12 mois consécutifs) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**
- **La création au tableau des effectifs de 1 emploi non-permanent à temps non complet à raison de 16/35èmes dans le grade d'agent du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil.**

Accusé de réception en préfecture
033219301088-20220704-L22070743RH-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Ville de Castillon-la-Bataille
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal - Séance du 4 juillet
2022

Monsieur Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunérations des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;**
- **Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 4 juillet 2022.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 04 juillet 2022

Le Maire

Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20220704-L22070743RH-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Tableau des emplois non permanents au 4 juillet 2022

Grade ou Emploi	Catégorie	Emploi voté précédemment	Modifications proposées	Emploi soumis au vote	Type de contrat public/privé	Durée du contrat	Vacant	Emploi pourvu au 4/07/2022
SERVICE ADMINISTRATIF								
		6		6			4	2
Attaché	A	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	2 ans		1
Rédacteur	B	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	3 ans		1
Agent administratif	C	2		2	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	2	
Agent administratif	C	2		2	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois	2	
SERVICE TECHNIQUE								
		6		6			2	4
Agent technique	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	1	
Agent technique	C	5		5	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois	1 à 17h30	4
ECOLE MATERNELLE / ECOLE PRIMAIRE / ENTRETIEN DES LOCAUX								
							9	6
Agent technique	C	8		8	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 35 heures et 1 de 20 heures	5	3
Agent technique	C		2	2	CDD- droit privé -PEC	2 à 30 heures	2	
Agent technique	C	2		2	CDD- droit privé -PEC	12 mois	12 ou 6 mois - 1 à 35h et 1 à 30h	2
Agent technique	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	1	
Agent technique	C	1		1	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois - 35 heures		1
Agent technique	C	1		1	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 25 heures	1	
SERVICE MEDIATHEQUE								
				1			1	
Agent du Patrimoine	C		1	1	CDD droit public - besoin saisonnier	16 heures - 2 mois	1	
SERVICE ANIMATION								
		1		1				1
Maître nageur	B	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	2 ans		1
SERVICE POLICE MUNICIPALE								
Adjoint Technique	C							
TOTAL		26	3	29			16	13

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20220704-L22070743RH-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022